

REUNION PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui arrivera avec un peu de retard, ainsi que M. HAMAL.

Monsieur GENET, pour le groupe ECOLO ?

M. GENET.- M^{me} STASSEN sera absente et excusée ; M. GIELEN arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Abel DESMIT sera absent aujourd'hui ; arriveront avec quelque retard Sabine MAQUET et Christelle WALTHERY.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. PATTACINI sera absent aujourd'hui ; M. Philippe DODRIMONT nous rejoindra dans quelques instants.

M. LE PRESIDENT.- Et pour M. DRION, j'ai M. DEFAYS et M. HAAS qui arriveront avec...

M. DRION.- quelques instants de retard.

I.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'une séance à huis clos aura lieu à l'issue de notre séance publique de ce jour, pour la désignation de deux directeurs, l'une à l'Ecole polytechnique de Huy, l'autre à l'IPES de Seraing.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2004).

Merci, Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Question d'actualité

Document 04-05/A1 : Question d'actualité d'un conseiller provincial relative à la réaction de la Province au nouveau projet du « Contrat d'avenir pour la Wallonie »

M. LE PRESIDENT.- Une question d'actualité était à l'ordre du jour de nos travaux d'hier. Nous avons entendu M. DEFAYS. Nous allons maintenant entendre M. le Député permanent GILLES, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, l'honorable Conseiller Alain DEFAYS a bien voulu m'excuser et je l'excuse moi-même ; nous en sommes convenus d'ailleurs pas plus tard qu'hier en cours de séance. Chacun a parfois des contraintes auxquelles il ne peut se soustraire, il a compris les miennes, je comprends les siennes.

Néanmoins, je vous propose cette réponse m'adressant à Dominique DRION, loco Alain DEFAYS.

Monsieur le Conseiller provincial, vous avez raison de souligner que la Province de Liège mène des actions essentielles dans plusieurs domaines d'activités importants.

Vous vous interrogez aussi légitimement quant à l'actualisation du contrat d'avenir pour la Wallonie, auquel tous les Wallons – et tous les Liégeois en particulier – doivent s'intéresser et adhérer.

Ce contrat d'avenir, bien entendu, concerne, à côté d'autres, les pouvoirs locaux dans la relation institutionnelle, constructive et dynamique qui doit les unir à la Région wallonne afin que tous puissent avancer, avec leurs différences positives, mais dans une même direction.

Quand je dis tous, c'est que je n'aperçois pas comment il puisse en être autrement dans la mesure où ce document fondamental en matière de visibilité et d'objectifs pour notre devenir est le fruit en fait d'un travail de l'ensemble des partis démocratiques qui ont participé et qui participent au Gouvernement wallon.

Dès lors, la réaction de la Province de Liège, à ce document qui n'est pas définitif et qui appelle la participation de tous, ne peut être que positive ; d'ailleurs, ne l'a-t-elle pas été jusqu'à présent ?

Les partenariats que nous avons conclus, de commun accord, avec la Région wallonne dès 2003 et à présent pour un triennat, en sont l'illustration parfaite, partenariats qui font l'objet, comme prévu, des évaluations utiles aux partenaires pour s'assurer de la bonne exécution du contrat.

Alors bien sûr, la Province de Liège répondra aux invitations de la Région wallonne, mais elle fera aussi, elle-même, ou au travers de l'Association des Provinces wallonnes, que préside à présent notre collègue Paul-Emile MOTTARD, toutes les propositions qu'elle estimera utiles.

Il n'y a pas de divergences, me semble-t-il, dans la préoccupation et dans la question qui est formulée.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

IV. Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/17 : La Communication et l'Information : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/17. Ce dossier a été ouvert hier. Je donne à présent la parole à M. le Député permanent Paul-Emile MOTTARD, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, chers Collègues, M^{me} RUIZ m'a interrogé au sujet de l'annuaire des services de la Province de Liège.

Croyez bien que nous travaillons activement à ma mise en œuvre. Toutefois, sans perdre de vue l'échéance fixée, il semblait pertinent au préalable de prendre le temps requis pour actualiser ce document très pratique et d'intégrer des changements importants programmés. Rien ne servait donc de vouloir provoquer des événements attendus. Ne confondons pas vitesse et précipitation.

Maintenant que les dernières inconnues sont levées et que la structure provinciale connaît une charpente recomposée, tant sur le plan politique qu'administratif, cet annuaire sera accessible sur internet dès la fin de cette année, novembre-décembre.

Ce document en 2005 permettra d'activer des liens qui renverront automatiquement vers les sites des différents services, ce qui rendra l'outil plus dynamique.

Quant à sa version papier, bien évidemment, elle sera sur les presses de l'imprimerie des Hauts-Sarts en début de l'année 2005 ; donc, nous devrions l'avoir dans les semaines qui suivent ce début d'impression.

M. GENET, lui, m'interroge sur le développement durable. Cette question – il l'a annoncé - , il souhaitait la poser à tous mes collègues. Je pense néanmoins qu'elle concerne en priorité mon collègue chargé des travaux et celui du personnel. Mais, votre question ne peut laisser personne indifférent et pourtant la manière dont vous l'abordez, porte à sourire ; ce qui déforce l'enjeu et ne sert pas, je pense, nécessairement les intérêts de cette problématique.

Construire cet objectif du développement durable sous l'angle de la responsabilité individuelle peut apparaître intéressante mais ne se réduit pas au comportement civique d'un fonctionnaire au sein d'un établissement. Cela relève de l'attitude générale de l'individu citoyen face à tous ses actes de la vie quotidienne.

Rien ne se fabrique du jour au lendemain par injonctions mais bien par de multiples renforcements positifs qui modifient imperceptiblement le regard que chacun pose sur son environnement. Si j'osais, je vous dirai que l'on se situe là dans la culture au sens profond du terme.

Ceci dit, je ne vais pas éluder la question et au Service provincial de la Communication, chacun s'emploie à son niveau à contribuer à sa mesure à cet objectif. Et le meilleur exemple, je pense, a été abordé en commission, en bureau : c'est le travail et la réalisation dans les prochaines semaines, via la voie électronique, de la revue de presse. Je pense que là, nous sommes en plein dans le cœur de cette réflexion et notamment par le combat contre l'utilisation du papier. Pour la petite histoire, je peux vous dire que nous utilisons également le dos des feuilles de papier régulièrement au niveau du service communication.

D'autres engagements individuels traduisent le souci de lutte contre les gaspillages comme cet agent d'une antenne qui effectue ses déplacements à vélo.

M. GENET.- Cet ou sept ?

M. MOTTARD, Député permanent.- N'interrompez pas l'orateur ! J'ai dit cet agent. Celui-là. Je n'ai pas dit 6 + 1, j'ai dit cet agent mais je ne peux pas le nommer évidemment.

M. GENET.- Non, non mais j'avais mal compris mais ce n'est pas trop grave.

M. MOTTARD, Député permanent.- Il y a des subtilités effectivement !

M. DRION.- Il faudrait qu'il suive des cours d'ouïe !

M. MOTTARD, Député permanent.- Ceci dit, je voudrais peut-être, Monsieur le Conseiller, attirer votre attention parce que précisément hier soir, je faisais un crochet par un lieu culturel liégeois en Outre Meuse qui s'appelle « L'An Vert », qui a monté une exposition, un off qui est d'ailleurs accroché à la deuxième biennale de Design.

L'imaginaire des créateurs à l'art de détourner de leur finalité première des objets usuels destinés à la décharge publique pour leur donner une vie nouvelle. Je vous encourage à aller découvrir cette exposition qui me semble fort intéressante et qui est une exposition d'évidence avec un esprit de développement durable.

Pour le reste, je pense que j'ai répondu à vos questions.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport d'activités.

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai deux orateurs inscrits, à savoir M. SOBRY et M. GENET. M. SOBRY a été le plus prompt à se lever, il aura le premier la parole. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je tiens d'abord à féliciter et remercier M. DRION pour l'excellente synthèse du rapport sur l'informatisation de la Province de Liège et sur son Intranet. L'exercice était difficile tant le rapport soumis à notre assemblée a voulu être complet abordant les étapes de la genèse de l'Intranet provincial depuis la signature du contrat-cadre en ne laissant aucune zone d'ombre. Le rapport qui nous est soumis, en plus, a été volontairement dépouillé de terminologie technique et de vocabulaire d'initiés. C'est aussi un plus.

Sur le rapport proprement dit, je me contenterai de quelques menues questions, remarques ou suggestions avant de développer une idée novatrice.

Une petite question d'abord. La hausse des fréquentations mensuelles du site de la Maison des Sports a-t-elle été confirmée après le Tour de France ou, au contraire, a-t-on enregistré une diminution du nombre de visites à partir du mois de juillet, comme le rapport le laissait présager ?

La réponse a toute son importance car si on pouvait raisonnablement attribuer la hausse des visites à l'effet spécifique « Tour de France », on pouvait aussi penser que la centralisation sur ce site de l'ensemble de l'activité sportive organisée sur tout le territoire de la Province de Liège justifiait également l'accroissement de la fréquentation.

Comme je l'ai déjà dit à cette tribune, je pense qu'en assumant cette fonction centralisatrice, ce portail s'inscrit pleinement dans le rôle que doit assumer l'institution provinciale vis-à-vis de ses habitants.

Le site des Services techniques provinciaux est en cours de développement. C'est une heureuse initiative et je profite de l'occasion pour faire deux suggestions.

Le développement d'une application cartographique pour la gestion de chantiers devrait permettre la mise en œuvre d'une collaboration avec les communes qui, pour la plupart, sont demandeuses en matière de gestion cartographique. La cartographie wallonne fut souvent le monstre du Lochness.

Je vous invite à articuler autour de cette application cartographique, le futur système d'informations géographiques de la Province de Liège – province au sens du territoire -, associant tous les acteurs : communes, intercommunales, MET, impétrants et privés, comme cela s'est fait dans la plupart des communautés urbaines qui se sont développées en France. L'enjeu est essentiel pour l'avenir de la région liégeoise, au sens large du terme.

Sous le titre sécurité, dans le rapport, on évoque l'arrêté royal du 18 février 2004 sur l'introduction des moyens électroniques dans les marchés publics.

Je vous suggère d'intégrer directement cette notion dans le portail des Services techniques provinciaux et d'envisager, dès maintenant, une application capable de supporter cette nouvelle avancée. Elle servira directement à la Province dans la gestion de ses propres marchés publics, mais elle pourra aussi s'avérer extrêmement précieuse pour la gestion des futurs marchés publics électroniques organisés par d'autres institutions. Je pense aux communes mais aussi à certaines asbl, régies communales autonomes, voire même à des intercommunales. La Province pourrait y trouver une nouvelle voie d'expression en partenariat avec d'autres niveaux de pouvoir.

Après une question et deux suggestions, je voudrais formuler une remarque.

J'ai lu que le maître-assistant en charge du projet de l'école virtuelle a stimulé l'interfaçage du logiciel SAP avec le logiciel de gestion des étudiants des hautes écoles, de manière à assurer une remontée automatique des étudiants dans le logiciel SAP où ils sont alors considérés comme des clients, avec création automatique de droits constatés associés. Je trouve l'initiative intéressante et astucieuse.

Je vous suggère de la retenir et, à la lumière de cette idée, de réexaminer le mécanisme des facturations internes qui a été imaginé pour gérer la relation entre la comptabilité de l'administration provinciale et celle des « sociétés » gérées par les receveurs spéciaux. Un paramétrage adéquat de SAP doit permettre de gérer, simultanément et en parfaite transparence, la comptabilité générale de la Province et celle des « sociétés » avec ou sans assujettissement à la TVA. Il en résulterait un allègement considérable des procédures internes et une facilité accrue d'intégration dans la comptabilité générale, notamment en matière de patrimoine et cela, indépendamment du statut présent ou futur des « sociétés » dont j'ai parlé.

Voilà pour ce qui concerne le rapport proprement dit mais mon véritable propos vise plutôt l'avenir, ce que je pense qu'il faudrait commencer à faire. Partons, si vous le voulez bien, de quatre constats.

Premier constat. La Province, en tant qu'institution, manque de visibilité et un des enjeux des prochaines années est d'accroître cette visibilité. De nombreuses initiatives récentes vont d'ailleurs déjà dans ce sens.

Deuxième constat. M. et M^{me} Toutlemonde sont de moins en moins réceptifs à une information volumineuse. Ils cherchent une information précise, directement accessible.

Troisième constat. L'Intranet de la Province de Liège est techniquement opérationnel et le contenu s'étoffe régulièrement de nouvelles informations provenant de bases de données internes à l'administration.

Quatrième constat. Le site internet de la Province de Liège a été généré, au fil du temps, par une accumulation de portails dédiés aux différents secteurs d'activités de la Province, généralement découpés en fonction des compétences des députés permanents. Chaque portail a son propre design ; certains ont même une adresse externe au domaine prov-liege.be ; deux portails différents couvrent le tourisme ; des séparations arbitraires scindent les affaires agricoles ou les sports en deux portails distincts.

Ce sont quelques exemples de ce qu'engendre un développement progressif. Tous ceux qui se sont engagés à développer un portail de plus en plus performant rencontrent les mêmes problèmes. En clair, au fur et à mesure que l'information augmente, il devient de plus en plus difficile de maintenir la cohérence interne.

Un tout petit exemple : j'ai découvert sur Notger.be, la présentation par les services agricoles de la Province de nos produits et artisans et, en particulier, quelques chocolats dont on peut penser qu'ils sont tous délicieux mais j'ai été déçu de ne pas y trouver Galler qui est quand même le plus connu et aussi notre meilleur produit d'exportation en la matière.

Rassurez-vous, j'ai connu des problèmes analogues à Chaudfontaine. C'est pourquoi, partant de constats similaires à ceux que j'ai formulés pour la Province, je me suis dit, à Chaudfontaine :

1° Il faut cesser de présenter l'information comme on la pense dans l'administration. Il faut se mettre à la place de celui qui la consulte et s'inspirer de sa démarche de pensée. Mieux l'on y parvient et plus l'accès à l'information sera facile. Plus M. et M^{me} Toutlemonde trouveront aisément l'information cherchée et plus volontiers, ils reviendront pour trouver une autre information. Le site gagnera en fréquentation, en fidélisation et l'institution, en visibilité.

2° Les bases de données existantes sont les outils de travail quotidien des agents communaux, dans mon cas. Elles doivent toujours être actualisées. Prenons ces bases de données comme source d'alimentation du site internet et toutes les informations sur le site seront automatiquement actualisées sans délai. Une petite nuance : il ne faut pas prendre les bases de données originales mais des bases de données miroirs comprenant uniquement la partie publique des bases de données de l'administration. Mieux même, relier ces bases de données miroirs entre elles de manière à garantir une actualisation automatique

de l'information à travers tout le site de la commune en veillant bien sûr au caractère unique de chaque information ; chaque information n'intervient qu'une fois.

3° Utilisons ces bases de données pour gérer des pages dynamiques dont le contenu, présenté de manière relativement uniformisée à travers tout le site, est créé dynamiquement au moment de l'affichage. Il ne dépend dès lors plus d'une mise à jour par un spécialiste. La responsabilité en incombe à chaque agent, par la simple exécution correcte de son travail quotidien.

4° Et si pour parler le langage des gens, on utilisait des démarches de la vie, des lignes de vie, par exemple, celles qui ont été définies en concertation par le Gouvernement fédéral, les Communautés, les Régions et certaines communes, dans le cadre de l'e-gouvernement.

Derrière chaque ligne de vie, on retrouve toutes les informations du site qui concernent l'objet visé mais aussi tous les liens vers une information connexe qui émane d'un autre niveau de pouvoir ou d'un organisme privé. On crée ainsi une immense toile qui amène l'internaute à toujours passer par le site, en l'occurrence de sa commune, parce qu'il sait qu'il va immanquablement trouver l'information recherchée.

La notion de ligne de vie vous paraîtra peut-être plus évidente si je vous énumère les vingt que nous avons retenues : aide aux personnes et aux familles, apprendre et se former, argent et fiscalité, art et culture, autorisations, avoir des enfants, être en contact avec la justice, loisirs, tourisme et sports, participer à la vie publique, pension, perdre un proche, s'identifier, s'informer, santé, prévention, sécurité et environnement, se déplacer, se loger, travailler, vivre à deux, voyager à l'étranger.

Je ne vais pas vous détailler chacune d'entre elles mais vous avez déjà compris qu'avec ces lignes de vie, il serait facile de couvrir l'essentiel de l'activité provinciale.

Prenons, par exemple, la ligne de vie « travailler ». Si on l'ouvre, on a le choix entre : bien-être au travail, conditions de travail, perdre son emploi, travailler à l'étranger, travailler comme étranger en Belgique, travailler comme étudiant, travailler comme indépendant, travailler dans le privé, travailler dans le public, trouver un emploi.

Si l'on poursuit par le lien « Trouver un emploi », on trouve immédiatement les six liens internes où le problème est abordé dans le cadre des services communaux et 64 liens externes en relation directe reprenant l'accès immédiat à différentes pages du FOREM, à des portails fédéraux, régionaux, communautaires, au service d'information sur les études et les professions, aux centres de compétences, aux centres de formation, à l'enseignement de promotion sociale, à l'éducation permanente, au portail emploi de la Province de Liège, à différents moteurs de recherche ou outils informatiques, aux agences d'intérim, etc.

Un système informatique interne contrôle régulièrement l'effectivité de tous les liens, ce qui évite de tomber sur un lien mort.

Derrière chaque lien, une brève description permet à l'internaute de se faire une idée de ce qu'il va trouver s'il poursuit sa recherche.

Ainsi, pour le portail emploi de la Province de Liège, on lit « Vous permet de trouver les annonces emploi des journaux, des institutions, des agences d'intérim, des entreprises,... ». En cliquant sur le lien qui est simplement indiqué www.prov-liege.be, on tombe directement sur la page « Recherche emploi » du nouveau site de l'Enseignement de la Province de Liège. Voilà le système qui peut être mis en place. C'est un exemple ; vous pouvez tester d'autres lignes de vie, le principe est exactement le même.

Et si vous testez sur le site de Chaudfontaine, vous trouverez certainement, comme moi j'ai trouvé sur le site de la Province, l'une ou l'autre coquille car personne n'est à l'abri. Que celui qui n'a jamais pêché,...

Je pense, Monsieur le Député, que cette approche novatrice, unique au niveau des pouvoirs locaux en Belgique, mérite l'intérêt de notre Conseil car elle ouvre la voie de l'interactivité bilatérale, celle où l'internaute ne reçoit plus seulement l'information qu'on a voulu lui donner mais celle qu'il recherche.

Pour décupler cette interactivité, nous avons aussi à Chaudfontaine installé un CRM, Customer Ressource Manager – c'est un mot bien compliqué ! – véritable gestionnaire de client, comme dans une entreprise privée, qui permet au visiteur de préciser ses demandes, d'exprimer ses souhaits et préférences, de commander des documents et de suivre en ligne l'état de sa commande. C'est aussi par le même principe que les habitants de Chaudfontaine pourront bientôt consulter le poids hebdomadaire de leur conteneur à puce utilisé pour l'enlèvement des déchets ménagers ou que les études notariales géreront les avis sollicités de la commune pour la vente de biens.

Par delà ces lignes de vie, nous avons scindé l'information en trois axes principaux :

- la citoyenneté qui concerne toutes les relations du citoyen avec sa commune. Il trouve un accès aux organes communaux, aux services, aux documents et formalités, aux règlements et aux organismes associés dont la zone de police, la maison du tourisme ou les intercommunales. C'est court, c'est simple, c'est direct ;
- la vie communale qui intègre les préoccupations quotidiennes des gens en ce compris l'action sociale, l'enfance et la jeunesse, les loisirs, les déchets et les activités économiques ;
- et le troisième axe, c'est le tourisme pour celui qui veut découvrir la commune.

Je vous invite, Monsieur le Député permanent, à prêter une écoute attentive à ma proposition car je pense qu'elle indique la voie de l'avenir. Certes, la mise en œuvre ne se fera pas du jour au lendemain. Elle implique une redéfinition fondamentale de la manière de dispenser l'information. C'est un travail de longue haleine basé sur une réflexion approfondie. C'est aussi la voie vers une couverture plus large de l'activité de notre région et, par voie de conséquence, vers une meilleure contribution au redéploiement liégeois. C'est assurément un moyen d'accroître la visibilité de l'institution au service du plus grand nombre.

Et en conclusion, peut-être pour répondre à l'intervention de Pascale DAMSEAUX lors de la visite du Conseil provincial, je me suis aussi efforcé de parler le langage des gens afin que la plupart d'entre vous puissent me comprendre. Pour ceux et celles qui ne savent pas encore sur quel bouton il faut pousser pour allumer l'ordinateur, j'espère modestement leur avoir maintenant donné l'envie d'apprendre, ayant compris ce qu'ils pourraient trouver derrière s'ils trouvaient le bon bouton.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur SOBRY. J'invite M. GENET à poser sa question, sans papier.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le rapport Intranet qui nous est présenté démontre, à lui seul et nous avons eu la confirmation en commission, de la qualité du travail qui est fourni par le service.

Je suis particulièrement heureux de la réponse de M. le Député MOTTARD tout à l'heure à ma première question sur le développement durable et donc sa réponse m'incite à poser la même question à propos de ce rapport particulier avec une suggestion.

Il faut paraît-il balayer devant sa porte. Nous connaissons l'efficacité du service informatique de notre Province. Nous avons depuis longtemps, et moi personnellement voilà presque 30 ans que je fréquente ce Palais, trop chaud. On vient d'ouvrir la fenêtre. M. le Président s'est épongé lors d'une intervention récente.

Est-ce que le service informatique ne pourrait pas prendre langue avec la Régie des Bâtiments pour essayer de régler ce chauffage ; nous commencerions à économiser un peu de calories, dont on connaît le prix aujourd'hui. Je trouve que ce serait une belle initiative.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GENET. Plus personne ne demandant la parole, je clos la discussion générale. Je demande à M. le Député GILLES quand il souhaite répondre.

M. GILLES, Député permanent.- Avec votre autorisation, Monsieur le Président, j'aurais peut-être lié, comme je le fais d'habitude, l'ensemble des dossiers, c'est-à-dire Intranet, Enseignement et Formation.

M. LE PRESIDENT.- D'accord.

Document 04-05/16 : Les Relations extérieures de la Province : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/16. Je vous rappelle que la discussion a été déclarée close hier et que M. le Député permanent PIRE répondra lundi.

Document 04-05/12 : Les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/12. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai quatre orateurs inscrits, à savoir M. BRUYERE, M^{me} PERIN, M. MERCENIER et M. LEONARD. J'invite M. BRUYERE pour son intervention. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRUYERE (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je souhaiterais intervenir à propos de la situation du STP, le Service technique provincial.

Le nouveau décret sur les provinces du 12 février 2004 supprime notamment les compétences sur les routes et les cours d'eau. La Province de Liège est propriétaire de 19 Km de voiries. Elle doit entretenir 2000 Km de berges de cours d'eau non navigables. Il est question de transférer des agents provinciaux à la Région wallonne.

Le document concernant le rapport d'activités 2003-2004 sur les bâtiments, voiries et cours d'eau signale que le personnel est composé au total de 74 personnes, en ce compris les agents définitifs, temporaires et agents contractuels subventionnés. Durant cette période de référence, 8 personnes ont quitté le service et elles n'ont pas été remplacées. Il s'agit de mutation, décès ou mises à la retraite.

Ces différents facteurs expliquent le sentiment d'insécurité dans lequel se trouve actuellement le personnel de ce service.

M. le Député provincial a expliqué que le service a compté jadis plus d'une centaine de personnes. Différentes restructurations justifient le nombre actuel de personnes. Il a pris l'exemple des dessinateurs qui utilisent un matériel informatique performant.

La mission du STP est de réaliser des études pour la province, les communes et les intercommunales. Ces études concernent l'élaboration de projets et la surveillance de travaux de routes, les égouts, les pistes cyclables, les abords de bâtiments, les contrats de rivières, les avis sur les permis de bâtir, etc. Les études sont payées par les communes en se référant au règlement-tarif voté par le Conseil provincial.

Pour M. le Député, ce service est une sorte d'ami des communes. Il estime que 10 personnes du STP devront être mutées vers la Région wallonne. Il ignore la décision qui sera prise par le nouveau gouvernement wallon. Va-t-il maintenir les décisions du passé ou les modifier ?

J'engage vivement M. le Député Georges PIRE à évoquer ce problème en réunion de la Députation permanente. Si le projet de la Région wallonne était maintenu, les agents devraient connaître personnellement le sort qui leur est réservé. L'idéal consisterait à permettre aux agents de quitter la Province sur base volontaire uniquement ; ceci permettrait de conserver leurs droits acquis.

Une autre formule, la plus intéressante à mon avis, consisterait à conserver les 10 agents à la Province et les mettre à la disposition de la Région wallonne. Cette situation est assez logique dans la mesure où les agents provinciaux connaissent bien la problématique des cours d'eau non navigables.

Une dernière réflexion. Non, Monsieur le Député, qui n'écoute pas, il écrit...

M. PIRE, Député permanent.- J'écris en fonction de votre intervention mais j'arrête.

M. BRUYERE.- D'accord, excusez-moi.

M. LE PRESIDENT.- Continuez, Monsieur BRUYERE. Restez dans votre texte.

M. BRUYERE.- Je termine.

M. PIRE, Député permanent.- C'est vous qui les inquiétez. C'est vous qui mettez la zizanie dans le personnel provincial et au STP en particulier ; je vous réponds déjà.

M. BRUYERE.- Une dernière réflexion justement. Non, Monsieur le Député, les personnes inquiètes ne sont pas comme vous le dites des agents peu courageux ayant le temps d'avoir peur. Nous devons comprendre la situation des agents de ce service et prendre nos responsabilités.

M. PIRE, Député permanent.- Mêlez-vous de vos affaires, ça ira bien mieux !

M. LE PRESIDENT.- Madame PERIN, vous avez la parole.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Merci. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je souhaiterais poser une question sur l'atlas des cours d'eau.

Dans le rapport concernant le Service technique provincial, il fait mention d'une subvention de la Région wallonne à la Province pour la participation à la mise à jour de l'atlas des cours d'eau non navigables.

M. le Député permanent pourrait-il préciser de quoi il s'agit et quel est l'avancement de ce travail ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite à présent M. MERCENIER à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, quelques félicitations !

Nous nous réjouissons d'une première bonne nouvelle tant attendue : le premier dossier de demande de subvention UREBA a été déposé par la Province de Liège à la Région wallonne.

UREBA, c'est donc la nouvelle appellation des subventions accordées par la Région wallonne aux personnes de droit public notamment, pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

On en a parlé souvent, le groupe ECOLO a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, cette nouvelle procédure de demandes datant déjà d'avril 2003. Cette fois, on y est ! Les avantages pour la Province, quels sont-ils ? En voici deux. On va arrêter d'investir sur fonds propres pour la réalisation de travaux qui peuvent être subsidiés, une belle économie ! Et on va aussi bénéficier de l'avis préalable de la cellule technique, mise en place par la Région wallonne, sur la pertinence des équipements prescrits, ce qui devrait aussi notamment aider le travail de la huitième commission.

Voilà, c'était la première bonne nouvelle.

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule. La deuxième : les travaux de sécurisation de la route nationale aux entrées du Domaine provincial de Wégimont devraient se réaliser bientôt. Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous informer sur les derniers dénouements de ce dossier ?

Nous vous avons aussi interpellé à de nombreuses reprises sur ce sujet. Bien sûr, la Province n'est pas le seul intervenant dans ce dossier. Connaissant votre détermination à faire avancer certains dossiers promptement, nous nous étonnions de l'extrême lenteur de celui-ci. Nous espérons que ce ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Wégimont, tant qu'on en parle. Il y a bien sûr le projet de la nouvelle piscine. Un dossier qui va très vite celui-là. Une occasion qui devrait être pour la Province de mettre en œuvre des technologies performantes en matière de santé, d'environnement et d'économie d'énergie. Nous en parlions au Conseil du mois dernier. Des études étaient toujours en cours notamment sur le système de traitement de l'eau avec ou sans chlore et l'utilisation de chauffe-eau solaires à grande échelle.

Ce dossier va vite. Ne ratons pas la marche pour cause de précipitation. 80 m² de capteur solaire, nous vous l'avons dit, c'est peu ! Et pour le choix du traitement de l'eau avec ou sans chlore, avez-vous des résultats du complément d'étude annoncé ?

Merci de nous informer des derniers développements éventuels de ce dossier.

Une autre bonne nouvelle encore ! L'établissement des fiches cadastrales de tous les bâtiments provinciaux avance. Elles comprendront de nombreuses données, nous dit-on, comme la localisation et la description des bâtiments, les consommations énergétiques, etc. Vous avez accepté notre demande et une présentation de ces fiches sera réalisée dans une prochaine réunion de la huitième commission, et j'ajoute, peut-être commune à d'autres commissions, pourquoi pas. On devrait aussi trouver dans ces fiches des informations concernant le cadastre de l'eau qui était annoncé pour mars dernier, si je ne me trompe. Le groupe ECOLO se réjouit, on avance.

Nous restons toutefois réservés concernant de nombreux dossiers, d'où nos abstentions répétées concernant plusieurs marchés de travaux.

Pour résumer la situation en ces quelques mots, nous ne voyons pas encore une prise en compte globale et systématique des critères de construction durable dans la conception ou la rénovation des bâtiments.

Un exemple et on pourrait en prendre bien d'autres. Hier, nous avons sur nos bancs le dossier de marché de travaux et conditions de marché pour le nouveau bâtiment de formation à Seraing. Ce bâtiment étant largement vitré au sud, nous avons demandé lors de la première présentation il y a quelques mois, de ne pas oublier de prévoir des dispositifs pour ombrager les vitrages et éviter les surchauffes des locaux l'été.

Nous constatons dans le dossier définitif que des pare-soleil sont bien prévus en façade sud mais également au nord. Bien sûr, ils servent également de rambarde pour la cursive, mais ils risquent aussi d'obscurcir les locaux et l'on devra peut-être allumer la lumière une grande partie de la journée. Nous n'avons pas reçu nos apaisements à ce sujet. Il existe des programmes informatiques de simulation de la lumière naturelle et aussi des dispositifs de pare-soleil qui ombragent les fenêtres tout en augmentant la lumière naturelle par réverbération. Y avez-vous pensé ?

On le voit, les économies d'énergie et le confort qu'on est en droit d'attendre dans un bâtiment sont très complexes.

Un autre exemple récent. On trouve dans les dossiers des prescriptions pour des luminaires à basse consommation d'électricité, mais pas encore de système de gestion automatique de l'allumage et de l'extinction, ce qui pourrait aussi générer pas mal d'économies.

Les techniques évoluent sans cesse et les normes aussi. Je voudrais attirer l'attention sur la prochaine directive européenne concernant les besoins en énergie des bâtiments. Elle sera d'application en 2006 déjà ! Mieux vaut prévenir dès à présent.

La Région wallonne y a déjà beaucoup travaillé sous la précédente législature et UREBA notamment prépare à ces nouvelles dispositions. De nombreuses nouvelles techniques de chauffage, de gestion de l'énergie en général y sont encouragées. Des formations sont également prodiguées aux professionnels.

Ma question est celle-ci : comment la Province se prépare-t-elle à ces nouveaux défis ? Tous les membres des services techniques ont-ils l'occasion de participer à des formations spécifiques en matière de construction durable ? Y a-t-il une planification globale de ces formations pour que tous en bénéficient ?

Voici les quelques questions que je souhaitais vous poser au nom du groupe ECOLO. Je vous remercie d'y répondre et également de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur MERCENIER. J'invite M. LEONARD à nous faire part de ses questions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEONARD (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, la situation semble s'être améliorée – semble – depuis hier parce que j'ai bu beaucoup d'eau et aussi un peu de Chablis, ce qui ne gâtait rien !

Depuis plusieurs années, Monsieur le Député rapporteur, je vais parler de l'IPEA de La Reid, nous constatons à chaque rentrée scolaire de l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid, un engouement remarquable pour les différentes sections de cet établissement.

Cette situation engendre malheureusement aussi, depuis que ce phénomène existe, une situation très pénible, voire cornélienne, pour les organisateurs des cours ; ceux-ci doivent en effet déplorer chaque année un cruel manque de place.

Dès lors, ma question est de savoir ce qui a été envisagé pour solutionner, pour résoudre immédiatement cette rentrée 2004 et surtout, de savoir si la Députation permanente compte trouver une ou des solutions durables, puisque le mot est à la mode, à ce problème ?

Merci de votre attention et d'avance, de votre réponse.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. S'il n'y a plus d'autres demandes d'intervention, je déclare la discussion close et je demande à M. le Député permanent PIRE quand il souhaite répondre.

M. PIRE, Député permanent.- Lundi et mardi.

M. LE PRESIDENT.- Les deux jours ! ça va être si long ?

M. PIRE, Député permanent.- Lundi ou mardi.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera mardi alors.

Document 04-05/13 : La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/13. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. Il y avait cinq orateurs inscrits. M. GIELEN s'est désisté par mail. Il nous reste donc M. LHOEST, M. MERCENIER, M^{me} DUVAL-FLAMAND et M^{me} CHEVALIER. Tout le monde est bien noté ? J'invite donc M. LHOEST à nous faire part de son intervention. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LHOEST (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, qui n'a jamais eu recours, volontairement ou non, consciemment ou non, aux services provinciaux traitant de la santé publique, de l'environnement et de la qualité de la vie ? Ils s'adressent à un public de tous âges. Les bénéficiaires sont également de toutes conditions sociales.

Les quelques exemples suivants montrent que les activités déployées font partie de notre environnement habituel : les cars de dépistage de nombreuses affections, les examens médicaux au profit de nos enfants dans le cadre de leur scolarité. Sans vouloir verser dans le grandiloquent, je peux affirmer que des vies ont été sauvées grâce aux dépistages réalisés.

En matière de santé publique, les activités de la Province s'orientent donc vers une médecine sociale préventive, publique, qui vise à rencontrer les besoins fondamentaux de la population. A cette fin, les structures provinciales ont été réorganisées depuis quelques années. Il conviendrait de pérenniser l'existence de ces missions.

La Province ne néglige pas, loin de là, une action plus thérapeutique. En témoignent, par exemple, le Centre hospitalier spécialisé l'Accueil et les autres démarches qui visent à répondre, au plus près, aux besoins des patients qui souffrent de troubles psychiques. Ces initiatives doivent être encouragées. Mais, en filigrane, le rapport du CHS signale les difficultés financières rencontrées et les efforts consentis afin qu'elles ne se repercutent pas sur la qualité du service offert.

Un rapport d'activités a parfois tendance à montrer la réalité sous un certain angle qui valorise les actions menées. C'est de bonne guerre. Mais plaçons-nous un instant du point de vue de l'utilisateur que nous sommes, du moins potentiellement, à titre individuel ou en qualité de membre ou de gestionnaire d'une collectivité.

A ce titre, la réalité est parfois différente. Je ne citerai que quelques exemples tirés de mon vécu ou de celui de proches. Si le Service de Promotion de Santé à l'Ecole explique qu'il se trouve dans une phase de

transition suite aux modifications législatives, je ne peux que regretter sa discrétion au sein de certains établissements scolaires.

En effet, si une de ses missions est la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé, qu'un médecin responsable pour l'établissement est désigné afin de procéder annuellement à une visite d'inspection portant sur la salubrité et l'hygiène des installations sanitaires et scolaires, je peux affirmer que des enseignants herstaliens n'ont jamais vu ce médecin au sein de leur établissement.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons qui ont conduit notre CPAS à abandonner le Service médical de contrôle à partir du 1er janvier 2004 au profit d'un organisme privé, ni sur des témoignages négatifs à charge de certains membres du personnel administratif ou médical du service des consultations du secteur de la physiologie clinique dont la qualité de l'accueil « humain » laissait à désirer.

Bien qu'un service public n'ait pas une vocation commerciale, il n'en demeure pas moins qu'il doit veiller à la satisfaction de l'utilisateur, à tous les niveaux.

Par exemple, si une action préventive préserve la santé et peut-être la vie du consultant, d'autres objectifs peuvent être recherchés. Ils peuvent apparaître comme moins objectifs, moins essentiels, mais ne devraient pas être négligés. Je pense, par exemple, à la qualité de l'accueil, des infrastructures. En ce sens, serait-il imaginable d'entreprendre une enquête de satisfaction des usagers des services provinciaux ?

D'autre part, quelle est la part réservée à la communication par la Province afin que ses activités soient connues du plus grand nombre ? En effet, un rapide sondage dans mon entourage, qui ne se veut pas scientifique, révèle que certains services provinciaux lui sont parfois inconnus. Pourrait-on étudier le problème ?

Enfin, au sujet de la forme du rapport, il est parfois malaisé pour un profane de parfaitement cerner et apprécier à leur juste valeur certaines des activités présentées. En effet, si la lecture de certaines parties du travail est facile, d'autres chapitres se révèlent nettement moins abordables. Je fais référence à des présentations à caractère scientifique, dont la compréhension et, donc, l'analyse sont peu accessibles pour le « tout venant ». Bien qu'il ne s'agisse pas de vulgariser le rapport à l'excès, serait-il possible de le rendre moins austère dans certains de ses développements ? Je songe plus spécifiquement au chapitre intitulé « laboratoire santé et cadre de vie » qui apparaît laconique et ésotérique.

Voilà, Monsieur le Député permanent, cela dit en toute gentillesse avec pour but d'encore améliorer les services que nous nous devons de rendre au public.

Je vous remercie de votre bonne attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} DUVAL-FLAMAND à nous rejoindre à la tribune. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DUVAL-FLAMAND (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, comme le mentionne le rapport d'activités 2003-2004 sur la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie, la santé a évolué vers une approche plus globale, si bien que l'objectif n'est plus seulement l'absence de maladie, mais la recherche du bien-être de l'individu à tout âge ou du développement durable pour l'homme.

Je souhaiterais, au nom du groupe CDH-CSP, accorder aujourd'hui une attention plus particulière aux jeunes ; cette intervention aurait pu s'inscrire dans le cadre du rapport d'activités sur l'Enseignement, mais il s'agit avant tout d'un problème de santé publique.

Ainsi, les services de promotion de santé à l'école visent, entre autres, la recherche du bien-être de l'élève notamment par la promotion d'un environnement scolaire favorable à sa santé et à la mise en place de programmes de promotion de la santé.

Dans le cadre de l'instauration de programmes de promotion de la santé à l'école, nous pensons important de centrer notre politique sur l'éducation des élèves à une alimentation saine et équilibrée et à une lutte contre la surcharge pondérale.

Si la maigreur a toujours davantage effrayé les jeunes que l'excès pondéral, celui-ci est devenu, ces dernières années, un problème majeur. Les ados avec de l'embonpoint présentent un risque de l'ordre de 70% de maintenir un excès pondéral ou de devenir obèse à l'âge adulte. La conséquence négative de cette situation la mieux perçue par les enfants est malheureusement la discrimination sociale.

Les mauvaises habitudes alimentaires sont à épingler : alimentation souvent pauvre en légumes et en fruits frais mais riche en graisses saturées et en sucre. Nous ne disons pas qu'il faut interdire aux jeunes tous les hamburgers, boissons sucrées ou chocolats mais les convaincre de limiter leur consommation et de l'inscrire dans le cadre d'une alimentation équilibrée. La notion de pyramide alimentaire doit être bien assimilée par l'enfant.

Face au constat des problèmes majeurs que représente l'obésité, la sédentarité croissante est également largement en cause chez les jeunes de plus en plus cloués devant leur écran, avec une moyenne de deux heures par jour.

Nous n'en sommes pas encore à la situation américaine, mais nous ne tarderons pas à les rattraper.

Comme l'indique une récente étude scientifique, il existe des méthodes efficaces pour redresser la barre en matière d'habitudes alimentaires chez les jeunes. L'enseignement d'une bonne hygiène de vie semble être une des meilleures méthodes à cet égard. Il faut agir vite pour empêcher l'explosion actuelle de se poursuivre chez les enfants et les jeunes. Et c'est là, que notre institution, connue et reconnue pour la politique active qu'elle mène en matière de prévention, doit être vigilante et plus présente que jamais.

N'oublions pas que lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires, c'est aussi endiguer la progression des maladies telles que l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, le diabète, les cancers, principaux tueurs de nos sociétés dites développées.

Partant de ce rappel et de ce constat, la Députation permanente a-t-elle des projets concrets pour l'année 2004-2005 ? Comme vous le savez, notre priorité, c'est l'éducation. Nous reviendrons ultérieurement sur l'éducation des jeunes dans le cadre d'autres rapports.

Je vous en remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M. MERCENIER. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MERCENIER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, l'asbl « Liège Province Santé » travaille actuellement à la quatrième phase du « Projet Ville Santé » en partenariat avec l'OMS.

M. le Député PIRE a signé la déclaration de Belfast en octobre 2003 (photo de l'événement historique en page 39 du rapport de l'asbl) qui comporte de nombreux engagements très concrets reconnaissant entre autres l'importance de l'action locale en matière de santé.

Au nom du groupe ECOLO, je voudrais avoir les éclaircissements suivants.

Qu'est-il entrepris en matière de collaboration transversale intersectorielle au-delà des colloques ? On affirme dans le rapport la nécessité de convaincre à la fois les professionnels – et l'on cite entre autres les médecins, les éducateurs, les architectes, les urbanistes -, les associations, le grand public, etc.

Qu'est-il entrepris comme collaboration intersectorielle au sein des différents services provinciaux ?

Plus précisément, pourquoi trouve-t-on toujours de multiples produits toxiques dans les cahiers des charges de construction et d'équipement ? Toxiques doit être pris ici au sens large, il y a l'impact sur la santé et aussi sur l'environnement.

Et si je peux me permettre d'être encore plus précis dans mes questions, pourquoi avoir repeint les locaux du présent étage avec cette peinture aussi nauséabonde ? Cet aspect olfactif du désagrément n'étant bien sûr qu'une partie du problème, a-t-on évalué son impact sur la santé, point 5 des engagements de la déclaration de Belfast ? Et j'ajoute, a-t-on aussi évalué son impact sur l'environnement ?

« L'intersectorialité constitue, sans nul doute, le mode de fonctionnement le plus difficile à mettre en pratique » est-il écrit dans le rapport d'activités de l'asbl. Cela semble se confirmer.

Une deuxième question. Nous avons agréablement constaté que M. le Député rapporteur mettait déjà en application un point important de la déclaration de Belfast. Il est écrit dans ce rapport : « la santé ne devrait jamais être l'affaire exclusive d'un parti politique ou d'une discipline professionnelle en particulier et tous devraient adhérer aux principes directeurs de cette déclaration ».

Aussi, nous avons donc agréablement entendu M. le Député, lors de la neuvième commission, déclaré que l'ex-ministre Nicole MARECHAL avait très bien travaillé dans le cadre de ces dispositions prises pour la détection du cancer du sein et qu'il ne l'avait jamais...

M. PIRE, Député permanent.- Je n'ai jamais dit cela !

M. MERCENIER.- ... au grand jamais critiquée, sachant lui-même la difficulté de mettre en place sur le terrain un dispositif performant.

Nous nous réjouissons de cette sérénité, je croyais, retrouvée dont a tant besoin le débat politique et souhaitons de nombreux prolongements aussi constructifs dans d'autres domaines.

La déclaration de Belfast, encore elle, accorde aussi une place importante à l'action locale et aussi à « l'importance de participer activement aux stratégies nationales, européennes et mondiales ». Justement, au niveau européen, il y a du concret : la commission européenne a mis à jour explicitement le problème majeur que représentent les pollutions à l'intérieur des habitations et des bureaux et planche sur un projet législatif de certification des produits chimiques appelé REACH. Le conseil européen et le Parlement soutiennent tous deux cette initiative de la commission et ont demandé des règles encore plus strictes.

Un projet est actuellement discuté au Parlement européen et Greenpeace lance un cri d'alarme demandant le soutien de tous, pouvoirs publics y compris, pour soutenir le travail de la commission et s'assurer du bon aboutissement de ces travaux.

Ma question est la suivante : quelle est la réponse de la Province de Liège à cet appel ?

Autre sujet, le SAMI. Ca tourne, écrit-on : 100 visites d'immeubles par an et quelques conférences.

Etes-vous vraiment sûrs que cette action est suffisante pour couvrir les besoins de la population de la Province ? Le premier besoin étant bien sûr la conscientisation. Greenpeace édite également une liste des polluants à éradiquer dans les habitations. On voit qu'il n'y a pas que les champignons qui posent problèmes. Ne faudrait-il pas élargir le champ d'investigation et travailler aussi de manière intersectorielle, c'est en tout cas l'engagement pris à nouveau par la signature de la déclaration de Belfast.

Et enfin, nous lisons dans ce même rapport de l'asbl « Liège Province Santé » que l'asbl modifiant ses statuts et essayant de les rendre conforme à la nouvelle législation sur les asbl, cherche un quatrième membre pour pouvoir siéger en toute légalité à trois au conseil d'administration (à trois, c'est-à-dire la Province, la Ville et l'Université).

Le groupe ECOLO vous propose de contacter par exemple Liège Airport qui pourrait ainsi évaluer si son invitation à TNT correspond bien aux objectifs de l'asbl « Liège Province Santé ». Il faut savoir que le plan action santé de la phase 4 dans laquelle nous sommes, cible plus particulièrement les problèmes urbanistiques et la prise en compte de la santé, avec un accent particulier sur l'équité, le bien-être et le développement durable. Le bruit, la pollution de l'air sont parmi les grands problèmes que l'OMS nous demande de prendre en compte en priorité. A vous de lancer l'invitation. S'il fallait d'autres candidats, nous vous proposons de cibler ceux qui narguent par leurs actions les campagnes anti-tabac. A vos côtés, ils pourront réévaluer l'impact sur la santé de leurs actions, comme le prévoient les engagements de Belfast, toujours dans la même déclaration.

D'autres candidats, ceux qui défendent les projets d'extension d'autoroutes par exemple. Ont-ils fait le lien avec le projet ville santé. Un beau défi en effet !

Merci de répondre à ces quelques questions et merci aussi de faire bon usage des quelques suggestions.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} CHEVALIER à prendre la parole. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} CHEVALIER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, mes chers Collègues, le CRIPEL a conservé son antenne au Boulevard de la Constitution, au sein de la Maison de la Qualité de la Vie, malgré de nombreuses restructurations. Je vous en remercie, Monsieur le Député.

Les asbl actives dans le domaine de la santé y trouvent un accueil de qualité. Certaines d'entre elles, en difficulté avec la Ville de Liège, sont sur le point de s'établir dans les locaux provinciaux. Le central téléphonique est-il suffisant ? L'accès à l'internet existe-t-il pour tous ? Les déménagements ont-ils généré des travaux ? Pouvez-vous faire le point sur l'occupation du bâtiment et sur les problèmes techniques que posent ces nouvelles occupations ? C'est la première question.

La deuxième : j'ai été interpellée récemment en lisant dans la presse que le 7 octobre 2004 se tenait à Paris, à l'Hôpital Sainte-Anne, la première journée européenne de la dépression. Interpellée parce que selon l'OMS, en 2020, la dépression sera la première cause mondiale d'invalidité après les maladies cardiovasculaires.

Si la France évalue à 15% les personnes atteintes de dépression, en Belgique, toutes les enquêtes menées par la médecine du travail démontrent qu'un travailleur sur cinq souffre physiquement de stress vécu dans la pratique de son métier et qu'un sur dix est touché psychologiquement et mentalement.

Dans le cadre de la Déclaration de la politique générale, la Députation permanente a mis sur pied la création d'un observatoire de la santé.

Cet outil, notamment de collecte sur l'état de santé de la population en Province de Liège, a-t-il déjà des statistiques sur ce sujet ? A-t-on connaissance des journées d'arrêt de travail au sein des services provinciaux, générés par cette maladie ?

N'y a-t-il pas là, comme en son temps pour le dépistage précurseur des cancers du sein et de la prostate, une mission d'avant-garde à mener ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. N'ayant plus d'autres demandes d'intervention, je clos la discussion générale.

Je pense qu'il y a des questions qui ont été attribuées à M. PIRE et à M. MOTTARD. Quand comptez-vous y répondre ?

M. MOTTARD, Député permanent.- Mardi.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur PIRE, mardi aussi ? Je vous remercie.

Document 04-05/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/1. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M^{me} FRENAY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci. Examen du rapport d'activités pour les intercommunales à majorité provinciale. Sur l'ISF et la SPI+, nous n'avons pas eu de question sur le rapport. Sur l'ALE, un étonnement d'un commissaire quant à la partie consacrée à Télédis. La chaîne RTL disparaîtrait du bouquet analogique et il répète deux fois qu'il le déplore amèrement alors que la Province de Liège fait partie de l'Euregio Meuse-Rhin et que de plus, pour un service public, il est dommage de voir disparaître une chaîne qui culturellement avait son importance dans le respect de la diversité des langues de notre Province. Une rumeur s'installe dans la commission. Il serait dit qu'ARTE, grande chaîne culturelle franco-allemande, subirait le même sort à partir du 2 novembre. Quand est-il ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame FRENAY.

M. DRION.- Il n'y a pas eu de réponse à la question ?

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. CREMER lundi, M. STIENNON lundi, M. DENIS lundi, M^{me} MICHAUX lundi, M^{me} FRENAY lundi. Personne ne souhaite intervenir aujourd'hui ? Ce sera pour lundi.

Document 04-05/2 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaire : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 04-05/2. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, cher Collègue.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés, chers Collègues, rapport d'activités 2003-2004 et

perspectives d'avenir : intercommunales à participation provinciale minoritaire. Il n'y a eu ni remarque, ni question.

Je vous remercie de votre bonne attention et excusez-moi d'avoir été aussi long.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir aujourd'hui ? M. CREMER. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CREMER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, j'interviens dans ce point-ci même si le sujet que je vais aborder n'est pas une intercommunale à participation minoritaire de la Province mais le problème, c'est de savoir où présenter ce point étant donné que cela concerne la Société IMMOVAL dont nous avons déjà parlé ici au mois de juin et qui n'apparaît dans aucun des points qui seront abordés ici au Conseil durant cette session.

Donc, au mois de juin, notre assemblée a entériné l'entrée de la Province dans le capital de la Société IMMOVAL à concurrence d'1.250.000 euros. A l'époque, je m'étais étonné de la rapidité avec laquelle on avait présenté en commission un dossier maigre pour un investissement relativement important.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CREMER, c'est le rapport 2003 ici !

M. GILLES, Député permanent.- Monsieur le Président, est-ce que je peux suggérer à M. CREMER de poser sa question par écrit parce que ce n'est pas à l'ordre du jour ; le bureau même du Conseil provincial n'a pas été saisi de ce questionnement. Je pense que par correction, il serait peut-être plus intéressant d'avoir une question écrite ou alors de l'adresser au bureau du Conseil qui est quand même compétent pour fixer l'ordre du jour du Conseil.

De plus, M. CREMER dit lui-même que ce n'est pas une intercommunale.

M. CREMER.- En effet, je l'ai dit dès le départ.

M. LE PRESIDENT.- Donc, demandez que cette question soit prévue au Bureau.

M. GENET.- La question, Monsieur le Président, est de savoir dans quel point on peut la présenter.

M. DRION.- Au budget. Au budget, on peut tout dire.

(Tumultes).

M. LE PRESIDENT.- Envoyez-la par écrit et on l'introduira dans l'ordre du jour de la session si c'est possible ou au prochain Conseil.

M. BRUYERE.- Non, il doit pouvoir la lire.

M. LE PRESIDENT.- Les points à l'ordre du jour sont introduits par écrit.

M. GILLES, Député permanent.- C'est fort intéressant de faire un groupe de travail et de réflexion sur le perfectionnement du règlement d'ordre intérieur, en attendant si on commençait déjà par le respecter.

2. Il y a une procédure pour poser des questions et jamais une question ne sera réfutée en tant que telle...

(Tumultes sur les bancs ECOLO).

mais il y a une règle pour les introduire ; qu'on la respecte tout simplement. C'est mon sentiment.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, je vous propose de l'envoyer par écrit et le suivi sera accordé. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport d'activités.

Document 04-05/35 : Modifications à apporter à la représentation provinciale au sein de certaines intercommunales

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 04-05/35. Ce point a été soumis à l'examen de la première commission qui s'est réunie ce jour mais il est reporté à une date ultérieure.

Document 04-05/3 : L'Agriculture : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 04-05/3. La discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui. J'ai deux orateurs inscrits, à savoir M. DRIESMANS et M^{me} PERIN qui a souhaité intervenir lundi. J'invite M. DRIESMANS à la tribune. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRIESMANS (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le rapport d'activités du département de l'agriculture consacre un volet manifestement important aux opérations Agricharme. Le sujet a d'ailleurs été abordé en commission de l'Agriculture, nous l'avons entendu dans la lecture du rapport de cette commission. N'en faisant plus partie, Monsieur le Député permanent, c'est de cette tribune que je voudrais vous interroger sur un aspect qui attire mon attention.

Depuis quelques années déjà, je remarque que les Services agricoles de la Province mettent sur pied une variante de ces opérations, à l'origine destinées au grand public et dont on connaît par ailleurs le succès.

Il serait de plus en plus question d'y impliquer à l'avenir les élèves de l'enseignement fondamental et j'estime, pour ce qui me concerne, qu'il s'agit d'une démarche très intéressante.

J'aimerais connaître vos projets à ce sujet. Le programme de l'année prochaine a-t-il déjà été établi ? Entre-t-il dans vos intentions de poursuivre, voire d'intensifier ce type d'opérations à destination du grand public ? Eu égard aux résultats obtenus jusqu'à présent, estimez-vous opportun d'accroître la réorientation d'Agricharme vers la sensibilisation des jeunes ?

Enfin, et cela me paraît important dans le contexte institutionnel actuel, dans quelle mesure cette activité s'intègre-t-elle dans la politique de promotion de l'agriculture menée par la Région wallonne ?

Autre question qui concerne la qualité des eaux souterraines, sujet déjà évoqué à cette tribune dans le passé.

Vous n'êtes pas sans savoir que d'une part, la Hesbaye est traversée par des galeries souterraines de captage, galeries qui alimentent en eau potable le réseau de la CILE et entre autres, l'entièreté de la Ville de Liège. D'autre part, les agriculteurs sont tenus de mettre en jachère une partie importante de leurs terrains de cultures.

Ne serait-il pas judicieux de réserver ces zones de captage pour les jachères, solution qui pourrait agréer bon nombre d'agriculteurs qui disposent de terrains sur lesquels il y a des restrictions au niveau de l'épandage.

Par ailleurs, le Service agricole de la Province qui a établi un remarquable cadastre des cultures est suffisamment performant pour organiser cette zone de protection avec les riverains.

Cette démarche est-elle de la compétence de la Province ou du Ministère de l'Agriculture de la Région ? L'initiative dans ce cas ne pourrait-elle être provinciale ?

Merci de bien vouloir m'en informer.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. GENET.- Monsieur le Président, M^{me} FRENAY souhaiterait intervenir sur ce rapport lundi.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'à titre exceptionnel, la discussion générale se poursuivra lundi, avec les interventions de M^{me} MARAITE, M^{me} STASSEN, M^{me} PERIN et M^{me} FRENAY.

M. GERARD, Député permanent.- Uniquement lundi ?

M. LE PRESIDENT.- Uniquement lundi, à titre exceptionnel parce que c'était le début des travaux.

M. GENET.- Monsieur le Président, toujours à titre exceptionnel, M. CREMER souhaiterait intervenir lundi également.

M. LE PRESIDENT.- Il est inscrit. Nous poursuivrons donc la discussion de ce rapport lundi.

Document 04-05/4 : La Culture : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 04-05/4. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. SMETS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMETS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Amis, un membre de l'opposition ayant

décliné la proposition de la présidente de se charger du rapport de la troisième commission, je me suis porté volontaire par considération pour le travail réalisé par nos collaborateurs.

Votre troisième commission s'est donc réunie mercredi 6 octobre 2004 afin d'examiner le volumineux rapport d'activités consacré à la Culture ;

De débat sur l'important chapitre de la lecture publique, il n'y eut point ou prou. D'une part, les questions ne fusèrent pas de la bouche des commissaires ; d'autre part, le Député rapporteur est manifestement tourné vers l'avenir. Et il bouillait d'impatience (c'est ce qu'il me sembla) de nous faire connaître ses remèdes et ses projets.

C'est ce qui amena sans doute un commissaire, en cours de réunion, à émettre l'avis que le débat était quelque peu biaisé. Probablement ce commissaire s'était-il préparé à poser des questions sur le rapport du passé, alors que l'orientation donnée à la réunion avait trait surtout au futur.

En ce qui concerne le service de la lecture publique donc, d'abord un constat alarmant.

Il résulte d'une enquête menée sur le plan européen, ainsi que d'un rapport sur la situation en Communauté française de Belgique, que 30% des jeunes de 15 ans ont de grandes difficultés à comprendre un texte. Il apparaît aussi qu'il s'agit d'une majorité de jeunes originaires de milieux socialement défavorisés. Il apparaît de ce rapport que les bibliothèques publiques sont de moins en moins fréquentées, même si en ce qui nous concerne, Province, la courbe descendante s'est arrêtée, au moins provisoirement, l'an dernier.

Élément important qu'on apprend dans la foulée de ces résultats : un courrier reçu quelques heures plus tôt, venant de la Ville de Liège, à propos de la cogestion Ville-Province de la bibliothèque Chiroux-Croisiers, courrier par lequel la Ville de Liège se dit prête à envisager favorablement un transfert de responsabilité au bénéfice de la Province.

Deux attitudes sont privilégiées dans le domaine de la lecture publique : d'une part, améliorer l'accueil et le confort des usagers ; d'autre part, je cite : « mieux cerner le non-lecteur pour aller à sa rencontre ». Je traduis à l'intention des conseillers qui ne sont pas membres de la troisième commission, ou j'essaie de traduire : essayer de comprendre à quelle condition, quelqu'un qui n'est pas encore lecteur pourrait le devenir.

Des actions ont déjà été menées : une enquête de satisfaction auprès des usagers qui expriment un taux de contentement global de 84%, mais qui ouvre aussi des sujets de réflexion : horaires, espaces de lecture, signalisation, vieillissement des livres.

De nouvelles initiatives sont ou vont être développées.

1. La création d'une cellule d'animation au sein du personnel. Son rôle sera de renforcer, grâce à des collaborateurs sensibilisés, les initiatives de soutien à la lecture.

2. Des actions sont menées également avec les divers réseaux d'enseignement, d'abord ciblées sur les enseignants, ensuite l'offre d'une collaboration à l'occasion d'exposition, par exemple ; la création d'une collection pour les écoles qui pratiquent l'immersion linguistique ; enfin, et ce n'est pas le moins important, le contrat-lecture destiné aux écoles en discrimination positive afin de parvenir à la sensibilisation des enseignants et des élèves à la lecture, mais aussi la sensibilisation de leurs parents.

3. Autre initiative importante : les rencontres avec des auteurs belges d'expression française à la section « adultes » de la bibliothèque Chiroux-Croisiers. Ces rencontres sont programmées chaque dernier jeudi du mois, de 17 h 30 à 19 H. Au programme du jeudi 28 octobre, par exemple, Caroline Lamarche et du jeudi 25 novembre, Hugues Dayez.

Quatrième type d'initiative : développer des synergies avec les libraires dans le sens d'une meilleure coordination des promotions et initiatives. Les premières rencontres apparaissent très prometteuses.

Cinquième et dernier point en matière de lecture publique, il est essentiel de doter la bibliothèque Chiroux-Croisiers, d'un outil informatique puissant et capable de se connecter avec les différents réseaux

existants et permettre, sans attenter à la vie privée, de mieux connaître le profil du lecteur en vue de pouvoir rencontrer ses attentes.

Quelques questions de commissaires.

L'année Simenon a-t-elle eu une influence sur les locations de livres ? Réponse du Député rapporteur : les rayons Simenon de la bibliothèque ont été beaucoup plus fréquentés. Autre signe de l'intérêt pour l'auteur : plus de 50.000 exemplaires de la Pléiade ont été vendus.

La préoccupation d'un commissaire porte sur la question budgétaire : achat d'un nouveau logiciel, maintien de l'achat régulier de nouveaux ouvrages et peut-être d'abord, le problème du vieillissement des livres qui concerne surtout la partie cogérée de la bibliothèque. Réponse : l'achat d'un logiciel permettant une gestion plus efficace de l'ensemble des services culturels de la Province, est imminent. Des discussions doivent être organisées ensuite avec des partenaires potentiels (Université, grandes villes de la Province) afin de dégager si possible des partenariats ; un objectif essentiel étant d'aboutir à la création d'une carte unique de lecteur.

En ce qui concerne l'achat et le remplacement de livres, M. le Député rapporteur tente de rassurer M^{me} la Commissaire, en expliquant que la Députation permanente proposera dans de futures modifications budgétaires, une augmentation du budget d'acquisition, de façon à faire face à la fois à des achats et à des remplacements, et ainsi répondre aux attentes exprimées par les usagers.

En ce qui concerne la lettre d'intention de la Ville de Liège, des discussions doivent s'ouvrir portant sur le personnel, sur le bâtiment, l'informatique, les collections. A cet égard, il est donc trop tôt pour répondre à la question d'un commissaire qui demande si les prêts aux bibliothèques de quartier se poursuivront. Les souhaits de l'échevin doivent d'abord être précisés par celui-ci.

Le chapitre consacré à la médiathèque sera plus bref. Celle-ci poursuit un rythme de croisière. Elle doit toutefois d'adapter à l'arrivée de nouveaux médias. Les locations de DVD viennent compenser la diminution de location de vidéo, quoique avec un certain décalage.

En ce qui concerne le département Musées-Culture-Jeunesse, le projet de rénovation du Musée de la Vie Wallonne suit son cours. 50 à 60.000 pièces ont été déménagées dans de bonnes conditions, dans les réserves à Ans. Grâce à la collaboration de la Commission des Monuments et des Sites et de la Division Patrimoine de la Région wallonne, le certificat de patrimoine vient d'être obtenu et on verra bientôt s'installer les premiers échafaudages. M. Claude Santerre est chargé de la scénographie et une réflexion est en cours au sein d'un comité scientifique pour l'aspect thématique du Musée. Une exposition thématique sur ce qu'est et surtout sur ce que veut devenir le Musée de la Vie Wallonne est en cours à la Paix Dieu à Amay, avant Stavelot et Bastogne. Deux autres expositions l'avaient précédée, preuve de la volonté du Musée de la Vie Wallonne de continuer à exister pendant les travaux : l'une au cœur de la Place St-Lambert, c'était les bords du Monde et l'idée qu'on s'en fait, l'autre à l'Eglise St-André avec Sport et Société. A noter aussi, la réouverture de l'ancienne Eglise St-Antoine en février prochain.

Dans le domaine de l'éducation permanente, il faut épingler l'inauguration ce 21 octobre, de Design 2004 qui est un projet eurégional organisé en partenariat, mais chacun d'entre vous avez reçu des invitations à ce sujet.

Trois informations pour terminer ce rapport de la troisième commission.

D'abord, la satisfaction d'un commissaire à propos du fonctionnement de la Maison des Loisirs de Seraing, tant en nombre de prêts d'ouvrages qu'en nombre de visites.

Ensuite, le fait que le Service des Affaires culturelles de la Province est disponible pour accompagner un centre culturel sur le chemin d'une reconnaissance par la Communauté française.

Enfin, qu'une somme de 70.000 € est prévue au budget en vue de l'acquisition d'une surface commerciale en rez-de-chaussée de la rue des Croisiers, surface contiguë au Service des Affaires culturelles de la Province, mais nous avons eu à en débattre hier.

Voilà donc qui termine le rapport de la troisième commission. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur SMETS pour ce bon rapport. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants : M^{me} ENGELS lundi, M^{me} CHEVALIER lundi aussi, M. DEMOLIN lundi. Nous poursuivrons donc lundi la discussion de ce rapport.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2004, je le déclare approuvé.

VI. Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose maintenant de passer au huis clos parce que pas mal de personnes doivent partir plus tôt ce vendredi mais je vous signale que les prochaines séances seront plus longues.

En application de l'article 51 de la Loi provinciale et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M^{mes} et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

La séance est levée à 16 h 45.

- Prochaine réunion publique le 18 octobre à 15 heures.